

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Arrêté du 24 avril 2008 portant nomination au conseil de l'instance nationale provisoire mentionnée à l'article 6 de la loi n° 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi

NOR : ECED0809919A

Par arrêté de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi en date du 24 avril 2008, sont nommés membres du conseil de l'instance nationale provisoire mentionnée à l'article 6 de la loi n° 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi :

1. En qualité de représentants des administrations de l'Etat concernées

- a) Ministère chargé de l'éducation nationale :
Mme Elisabeth Arnold.
- b) Ministère chargé de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement :
M. Francis Etienne.
- c) Ministère chargé de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales :
Mme Bernadette Malgorn.
- d) Ministère chargé du budget, des comptes publics et de la fonction publique :
M. Jean-Marc Betemps.
- e) Ministère chargé de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :
M. Jean Gaeremynck.

2. En qualité de représentants des employeurs

- a) Sur proposition du Mouvement des entreprises de France :
M. Jacques Creyssel.
Mme Catherine Martin.
M. Geoffroy Roux de Bezieux.
- b) Sur proposition de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) :
M. Jean-François Veysset.
- c) Sur proposition de l'Union professionnelle artisanale (UPA) :
M. Patrick Liebus.

3. En qualité de représentants des salariés

- a) Sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :
Mme Annie Thomas.
- b) Sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT) :
M. Maurad Rabhi.
- c) Sur proposition de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :
Mme Gabrielle Simon.
- d) Sur proposition de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :
M. Stéphane Lardy.
- e) Sur proposition de la Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC) :
M. Alain Lecanu.

4. En qualité de personnalités qualifiées

M. Dominique-Jean Chertier.

M. Jean-Baptiste de Foucauld.

5. *En qualité de représentante des collectivités territoriales*

Mme Marie-Laure Meyer.